



Communiqué de presse

Bayonne, le 15 décembre 2023

Un plan d'action pour les mobilités au Sud Pays Basque a été décidé par le Comité de pilotage réunissant l'Etat, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pays Basque, le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour et les communes de Hendaye, Urrugne, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz face au risque de fermeture de la route de la Corniche (RD912).

La RD912, dit route de la Corniche, relie Hendaye à Ciboure en passant par la Corniche basque. Elle est la fois une infrastructure utilisée pour les mobilités quotidiennes entre Hendaye et Saint-Jean-de-Luz et une route touristique.

La RD912 supporte entre 9 000 et 16 000 véhicules/jour selon la saison. Les autres axes routiers permettant de rejoindre Saint-Jean-de-Luz depuis Hendaye sont l'A63 (environ 45 000 véhicules/jour au niveau d'Urrugne) et la RD810 (environ 25 000 véhicules/jour). Une ligne ferroviaire et un car TXIK TXAK (ligne 3) permettent également de réaliser ces trajets.

Le recul du trait de côte entre Hendaye et Ciboure menace la pérennité de la RD912. Face à ce risque, l'ensemble des partenaires publics concernés a engagé une étude, à la fois prospective et opérationnelle, sur les mobilités dans le secteur de la Corniche basque. Cette étude partenariale, d'un montant de 224 000 € HT, est cofinancée par l'Etat, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pays Basque, le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour et les communes de Hendaye, Urrugne, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz.

Au terme de cette étude, les partenaires prennent tous acte qu'il ne sera pas possible de déplacer la RD912 pour la mettre durablement à l'abri du risque, en raison à la fois du rythme de recul du trait de côte et des contraintes réglementaires liées à la loi Littoral.

Les partenaires ont donc décidé ensemble d'un plan d'action pour se préparer efficacement à la disparition de la RD912. Ce plan d'action prévoit notamment le doublement de l'offre ferroviaire entre Bayonne et Hendaye, la mise à haut niveau de service de la ligne d'autocar Bayonne – Hendaye (actuelle ligne 3 du réseau TXIK TXAK), des aménagements de sécurité sur le réseau routier existant (routes départementales dont la RD658 dite route de la Glacière, voies communales) et l'amélioration de l'accès à l'échangeur autoroutier de Biriadou. Il doit être engagé sans tarder.

Le risque qu'une partie de la RD912 soit menacée avant l'horizon d'une dizaine d'années ne peut cependant pas être écarté. C'est pourquoi un test de fermeture de la RD912 sera réalisé sur une durée de trois semaines au printemps 2024, temps nécessaire pour mesurer et analyser les réactions des automobilistes dans ces conditions.

Selon les conclusions de ce test, une demande de dérogation à la loi littoral pourrait être déposée afin de procéder à un recul ponctuel et modéré de la RD912 ou à toute autre mesure d'adaptation sur les secteurs les plus menacés, permettant de mettre à l'abri cette route à un horizon estimé de dix ans.

Les partenaires ont convenu de mettre en œuvre ensemble ce plan d'action pour garantir le droit à la mobilité dans le secteur de la Corniche Basque de manière pérenne, sous la contrainte d'un phénomène naturel irréversible.